



Priorités du PSE pour l'agenda politique européen 2007

Adopté à la réunion des leaders du PSE, juin 2006

Il nous faut un engagement politique renouvelé en 2007 afin de faire en sorte que l'Union européenne reste fermement sur la voie du progrès et des promesses tenues : promesses tenues aux citoyens ordinaires pour plus d'emplois et de meilleure qualité, un environnement sain et durable et une société caractérisée par les valeurs de l'égalité des droits et de chances, et la solidarité.

Le PSE désire avancer dans les priorités de politique européenne identifiées l'année passée sur la base de nos objectifs de prospérité, d'égalité et de solidarité. Ces priorités sont la croissance et l'emploi ; l'énergie renouvelable ; la lutte contre la discrimination sur le lieu de travail ; l'élimination de la violence contre les femmes et de la traite d'êtres humains ; la protection des services d'intérêt général ; la promotion de la cohésion socioéconomique de l'UE, et le renforcement du modèle social européen. Le Conseil européen de mars 2006 a pris d'importants engagements par rapport à la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, y compris l'introduction d'un nouveau Pacte pour l'égalité entre les sexes et un engagement afin d'impliquer les jeunes et les organisations de jeunesse moyennant le Pacte européen de la Jeunesse, qui représente un progrès en soi. Nous voulons continuer sur cette voie afin d'encourager la mise en oeuvre de nos priorités en 2007, dans le cadre d'un processus politique démocratique transparent et dynamique qui regroupe tous les niveaux de gouvernance, du local et régional au national et à l'europpéen, notamment en poursuivant les priorités suivantes par rapport à l'agenda politique européen.

Prospérité

Moyennant la mise en oeuvre de la stratégie pluriannuelle de croissance et d'investissement que le PSE est en train de promouvoir actuellement, l'Union européenne doit répondre urgemment à la nécessité de définir une politique énergétique durable qui appuie plus qu'elle ne remet en question l'objectif de la stratégie, qui est de créer une croissance à long terme et des emplois dans les secteurs économiques orientés vers l'avenir. En ce sens, les objectifs fixés par le Conseil européen de mars 2006 démontrent l'importance d'arriver à une combinaison énergétique durable, en augmentant la part d'énergies renouvelables à 15% en 2015 et celle des biocombustibles à 8%, et à une économie d'énergie potentielle de 20% pour 2020.

Par ailleurs, nous croyons fondamentalement que les jeunes – et le fait de permettre aux jeunes d'Europe de développer pleinement leur potentiel – doivent être au centre de notre stratégie pour un développement durable. En 2010, seul 15% des emplois nouvellement créés seront destinés aux jeunes Européens qui ont suivi une éducation de base, alors que la moitié des emplois exigera des travailleurs hautement qualifiés. Nous devons garantir



que les jeunes Européens aient les compétences et qualifications afin de leur permettre d'accepter un emploi, un programme de requalification ou de formation et de pouvoir tirer parti de toutes ces possibilités dès le début de leur vie professionnelle. Le besoin d'excellence dans l'éducation et la formation pour tous doit donc être au centre de nos efforts politiques. Il est d'une importance capitale que les bénéfices et résultats de l'éducation et de la formation ne soient pas liés au contexte socioéconomique et à d'autres formes de disparité. Cet élément constitue un pilier fondamental du modèle social européen. L'Union européenne doit encourager la coopération entre ses états membres afin d'atteindre cet important objectif.

Dans le but de créer une prospérité durable au sein de l'Union européenne, le PSE appelle à :

- 1. L'introduction d'une politique énergétique européenne commune, dont l'objectif doit être de promouvoir le développement durable, en particulier moyennant un élan renouvelé en faveur d'une plus grande efficacité énergétique et des énergies renouvelables, y compris la définition d'objectifs européens en matière de changements climatiques pour l'horizon 2012 et au-delà.**
- 2. La promotion de l'excellence et de l'inclusion dans l'éducation et la formation afin que ces deux axes deviennent une priorité pour l'Union européenne à travers l'encouragement de la coopération avec les états membres en vue de s'orienter vers une réforme progressiste des systèmes d'éducation et de formation et l'adoption d'un cadre européen de référence pour les compétences clés.**

Egalité

L'un des plus grands obstacles à des taux élevés d'emploi sur le marché du travail et à la croissance économique dans les sociétés vieillissantes d'Europe, et donc, une des causes fondamentales de la discrimination, est le manque de garderies et de crèches accessibles aux familles actives dans l'Union européenne. Cette lacune est surtout ressentie par les femmes. Les infrastructures de prise en charge des enfants doivent être considérées comme un investissement, plutôt qu'un coût, au vu du rôle central qu'elles jouent pour faciliter des niveaux d'emplois élevés et une forte croissance économique. Par ailleurs, les crèches et garderies permettent d'offrir aux enfants des opportunités d'apprentissage dès le plus jeune âge, ce qui représente un énorme avantage pour eux d'un point de vue social et éducatif, en particulier pour ceux provenant de milieux défavorisés ou immigrés, afin de leur permettre de prendre un meilleur départ dans la vie, et ce, sur un pied d'égalité. En 2002, l'Union européenne s'est fixé des objectifs concrets¹ pour la création d'infrastructure de garde d'enfants : l'existence de garderies pour au moins 90% des enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge scolaire légal, et pour 33% des enfants de moins de trois ans pour 2010. En quatre ans, ces objectifs n'ont été atteints que par une petite minorité d'états membres. L'Union européenne doit agir afin d'appuyer les états membres dans la poursuite de ces objectifs essentiels moyennant un contrôle et une révision systématique des stratégies de création d'infrastructure de garde d'enfants et en encourageant de plus grands investissements.

Afin de promouvoir l'égalité au sein de l'Union européenne, le PSE appelle à :

¹ Mieux connus sous le nom d'objectifs de Barcelone pour les structures de garde d'enfants



- 3. Une évaluation des progrès accomplis en vue des objectifs en matière de garderies pour 2010 et l'intensification des efforts de l'UE pour atteindre ces objectifs pour 2010, y compris une évaluation systématique des stratégies nationales en matière de crèches et garderies, la promotion de meilleures pratiques et l'examen d'un mécanisme de soutien européen pour stimuler les investissements dans les garderies et crèches.**

Solidarité

Le PSE continuera de promouvoir le renforcement du modèle social européen et des droits des travailleurs à travers la législation sociale européenne. Il faut donc poursuivre les efforts consentis cette année afin de définir des cadres juridiques appropriés pour les services d'intérêt général, notamment grâce au travail mené par le Groupe du PSE, dans le processus de prise de décision au niveau européen. De plus, il est fondamental que le modèle social européen se caractérise par une dimension extérieure renforcée. Les Nations Unies ont accordé en septembre 2005 que le travail décent devait devenir un objectif mondial. L'Union européenne doit viser à la mise en œuvre de cet objectif à travers ses actions à l'extérieur.

Afin de promouvoir la solidarité dans l'Union européenne et avec ses partenaires extérieurs, le PSE appelle à :

- 4. Des cadres juridiques appropriés pour les services d'intérêt général dans l'Union européenne, dans le respect du principe de subsidiarité ;**
- 5. L'introduction d'une stratégie européenne afin de promouvoir le travail décent dans les politiques extérieures de l'Union européenne.**

